CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER



## AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-364

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire 28 août 2023, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-364,** intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 671* ».

Ce règlement vise notamment à modifier la grille des spécifications de la zone 67I, insérée à l'Annexe 2 du Règlement de zonage numéro 2009-151 de la Ville de Port-Cartier afin de permettre la classe d'usage H-6 « Habitation collective ».

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 21 septembre 2023.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 25e jour du mois de septembre 2023.

La greffière,

Me Ariane Camiré

AC/bb